

L'adaptation des services de la Ville et de la CUA Point de situation au lundi 30 novembre 2020

À l'annonce des nouvelles mesures gouvernementales, la Ville d'Alençon et la Communauté Urbaine d'Alençon (CUA) ont adapté leur organisation afin de garantir aux habitants le maintien des services essentiels. Ainsi, l'accueil des publics sera maintenu dans l'ensemble des services de la Ville et de la CUA à l'exception de certains établissements conformément aux arrêtés préfectoraux pris.

Petite Enfance

Les structures d'accueil de la Petite Enfance restent ouvertes avec un protocole sanitaire renforcé.

Écoles alençonnaises

Les écoles alençonnaises sont ouvertes avec un protocole sanitaire renforcé dont le port du masque obligatoire dès l'âge de 6 ans fourni par les familles.

La prise en charge périscolaire (garderie) est maintenue.

Restauration scolaire

Les services de restauration scolaire ont été aménagés conformément au protocole sanitaire. Les familles sont informées des perturbations, voire des fermetures de site, rencontrées.

Collecte et élimination des déchets

La collecte des ordures ménagères et des recyclables fonctionne normalement (porte-à-porte et apport volontaire). Les déchetteries Alençon Nord (rue Nicolas Appert à Alençon) et Alençon Sud (route de Gesnes-le-Gandelin à Arçonay) sont ouvertes aux horaires habituels (horaires à retrouver sur www.cu-alencon.fr).

Marchés hebdomadaires de plein air d'Alençon

Ces marchés sont maintenus avec les mêmes règles de distanciation qu'actuellement, une signalétique adaptée et le respect des gestes barrières.

Parcs, jardins et cimetières alençonnais

Ils restent ouverts aux horaires habituels.

CCAS d'Alençon

L'accueil des personnes en situation de précarité est maintenu au CCAS. Une attention particulière sera portée aux personnes les plus fragiles qui seront recontactées individuellement. Les habitants en situation de vulnérabilité peuvent contacter le CCAS d'Alençon au 02 33 32 41 11.

Résidences autonomie Soleil d'automne et Clair matin

Les visites sont autorisées dans le cadre d'un protocole sanitaire adapté et en vigueur (nombre de personnes limité, prise de rendez-vous...).

EHPAD Charles Aveline

L'EHPAD poursuit l'ensemble des missions destinées aux résidents accueillis. Un protocole sanitaire renforcé est en place et des restrictions à destination de l'extérieur ont été fixées conformément aux mesures nationales.

Portage des repas à domicile

Le service est maintenu à l'identique (02 33 32 41 70 – portagederepas@cu-alencon.fr).

Maison de la Vie Associative

L'accueil reste ouvert.

Jardins Familiaux

L'accès aux Jardins Familiaux à titre individuel reste autorisé, dans la limite d'une heure, muni de l'attestation de déplacement dérogatoire.

Centre Municipal de Santé

Le Centre Municipal de Santé à Alençon fonctionne aux horaires habituels (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h40 et de 13h40 à 19h00 – fermé le mercredi – ouvert 3 samedis sur 4 de 9h00 à 12h00 / 02 33 80 32 44).

Espaces France services

Les espaces France Services de Perseigne et de Courteille à Alençon restent ouverts uniquement sur rendez-vous, le lundi de 13h30 à 17h30 et du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Les rendez-vous sont à prendre soit par téléphone, soit par mail :

- Espace France Services de Perseigne : 02 33 32 70 06 / espace-france-services-perseigne@ville-alencon.fr

- Espace France Services de Courteille : 02 33 80 87 47 / espace-france-services-courteille@ville-alencon.fr

Réseau des médiathèques

Sous réserve de la publication du décret, 6 établissements du réseau des médiathèques de la CUA devraient rouvrir au public la semaine prochaine dans le respect strict des mesures sanitaires et des gestes barrières, à savoir : les 3 médiathèques d'Alençon (Aveline, Courteille et Perseigne), la bibliothèque de Champfleury, la médiathèque de la Vallée du Sarthon à Saint-Denis-sur-Sarthon et la bibliothèque de Saint-Germain-du-Corbéis.

Conservatoire à Rayonnement Départemental

Le conservatoire est fermé sauf pour l'accueil des élèves de 3^e cycle et en cycle spécialisé pour lesquels les cours à distance sont impossibles (clavecin, orgue, percussion, musique de chambre, accompagnement piano). Une continuité pédagogique est mise en place par l'ensemble de l'équipe enseignante. Selon les moyens techniques et technologiques disponibles pour chacun, les cours se font via un réseau de vidéoconférence ou via des envois de fichiers audio et/ou vidéo. À noter : pour les élèves inscrits en Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM), les cours sont assurés dans la mesure du possible, en présentiel, au sein de leur établissement scolaire. Le pôle administratif du conservatoire fonctionne à distance et reste à la disposition des usagers.

Pour le règlement des frais d'inscription, les emprunts et retours des instruments et/ou partitions, il est nécessaire de prendre rendez-vous à compter du lundi 9 novembre, par internet via une plateforme numérique <http://cu-alencon.fr/rdv-conservatoire/> ou par téléphone au 02 33 32 41 72, pour les personnes qui n'ont pas accès à internet.

Transport urbain

Les lignes de bus régulières et l'ensemble des lignes scolaires fonctionnent normalement. L'agence commerciale reste ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h 30 et de 13h30 à 18h et le samedi matin de 9h à 12h. Plus d'informations sur www.altobus.com

Les bus circuleront exceptionnellement les dimanches 6, 13 et 20 décembre sur les lignes régulières 1, 2 et 3. La navette hypercentre circulera gratuitement les samedis 5, 12 et 19 décembre de 10h à 19h.

Office de tourisme

L'Office de tourisme est fermé à compter du 30 octobre. Une permanence téléphonique (02 33 80 66 33) est assurée du lundi au vendredi de 9h à 12h 30 et de 14h à 17h. L'office est également joignable par mail contact@visitalencon.com et sur les réseaux sociaux.

Plateforme de commerce local "Achetezaalencon"

La plateforme de commerce numérique est opérationnelle www.achetezaalencon.fr

Stationnement à Alençon

Le stationnement sera gratuit à partir du 28 novembre, et pour une durée de 2 mois, conformément à la délibération du Conseil municipal adoptée le 16 novembre 2020.

Sont totalement fermés au public les services et établissements suivants : musée des Beaux-arts et de la Dentelle, parc des expositions Anova, espace aquatique Alencéa, piscine Pierre Rousseau, patinoire, dojo Fabien Canu, gymnases et salles de sport spécifiques, archives municipales, espace internet de la Halle au blé, espaces jeunes, les Maisons des Initiatives Citoyennes à Courteille et à Perseigne.

L'actualité et l'organisation des services sont à retrouver sur les sites internet www.alencon.fr et www.cu-alencon.fr et les réseaux sociaux.